



RUGBY  
à 5



## Règlements 2024

- 1) Vous avez pris connaissance du règlement Sportif
- 2) Vous avez pris connaissance du règlement Ethique
- 3) Vous prenez connaissance du règlement financier

\* L'organisateur ne validera vos inscriptions qu'une fois le paiement effectué soit par chèque bancaire soit par virement **avant le 01 Mars 2024**.

- Les Pot's Agés encaisseront vos paiements avant le début du Festival, en aucun cas les équipes ne pourront payer lors de leur arrivée.
- **Une caution (chèque à l'ordre des Pot 's Agès) pour le logement de 300 euros vous sera demandée 1 mois avant votre arrivée. En cas de départ anticipé ou de dégradations, celle-ci sera conservée par l'organisateur.**
- Les organisateurs appliqueront les règles de droits communs pour la durée du Festival sportif.

\* Chaque responsable de clubs fera autant de formulaire d'inscription que d'équipes engagées (maxi 4 et **1 seule par catégorie**).

- La caution sera renvoyée par voie postale à l'issue du Festival au responsable d'équipe ou détruite en accord avec le responsable du club.
- L'entité « organisateur » est la seule personne morale habilitée à accepter ou refuser des équipes suivant les critères définis par les différents règlements : sportif, éthique et financier.